



FICHE D'INSCRIPTION L'AUTRE CINÉ-CLUB

Offre réservée aux personnes de 15 à 20 ans.

Fiche d'inscription à compléter et à remettre à l'accueil de la Cinémathèque ou à retourner à : La Cinémathèque française, Direction des relations avec le public, 51 rue de Bercy 75012 Paris

accompagnée de votre photo d'identité et de votre règlement de 120€ par chèque à l'ordre de la Cinémathèque française.

A compléter impérativement pour les moins de 18 ans

M Mme _____

En sa qualité de représentant légal, donne son accord pour l'inscription à L'Autre Ciné-Club.

conformément aux conditions énoncées sur ce formulaire, autorise La Cinémathèque française à fixer, reproduire et représenter les photographies de mon enfant mineur prises dans le cadre de l'activité pratiquée.

Signature :

Coordonnées du titulaire, merci de tout remplir :

Mlle M

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Courriel _____

Date de naissance _____

Photo

Je souhaite recevoir la newsletter de la Cinémathèque.

Je suis majeur(e) et conformément aux conditions énoncées sur ce formulaire, j'autorise La Cinémathèque française à fixer, reproduire et représenter les photographies prises dans le cadre de l'activité pratiquée.

Les données recueillies concernant l'inscription, dont la photographie, font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les données ainsi recueillies peuvent donner lieu à un droit d'accès et de rectification, par le titulaire, auprès de la Cinémathèque française, Direction des publics, 51 rue de Bercy - 75012 Paris. Sauf opposition de la part du titulaire, en cochant la proposition ci-dessous, les données recueillies pourront être communiquées ponctuellement à des partenaires culturels pour une transmission d'offres préférentielles.

Je ne souhaite pas que mes coordonnées soient communiquées aux partenaires culturels de la Cinémathèque française.

MODE D'EMPLOI L'AUTRE CINÉ-CLUB

Lors de l'inscription une carte vous sera remise. Aucune carte ne sera délivrée avant le RDV de présentation le 16 septembre 2015.

Elle est valable jusqu'au 31 juillet 2016 inclus, quelle que soit sa date de délivrance.

Cette carte donne accès aux séances hebdomadaires de L'Autre Ciné-club qui ont lieu tous les mercredis hors vacances scolaires de 16h30 à 19h, du 23 septembre 2015 au 22 juin 2016.

Avantages L'Autre Ciné-club

.Entrée gratuite aux séances de cinéma pendant la période désignée (hors séances spéciales)

.Entrée gratuite à la Bibliothèque du film

.Réduction de 5% à la Librairie de la Cinémathèque

Mode d'emploi

Pour chacune de ces activités, vous devez, muni de votre carte, retirer un billet exonéré à la billetterie, dans la limite des places disponibles..

Vous pouvez le retirer à partir d'une heure avant l'horaire de la séance choisie.

Attention

La carte ne donne aucune priorité d'accès aux guichets et aux activités.

Les retardataires ne sont pas admis dans les salles.

Il est expressément interdit de revendre le billet émis grâce à la carte.

Merci

de respecter les règles de bon usage affichées à l'accueil et dans les documents de la Cinémathèque française et plus généralement, d'avoir en toutes circonstances, une tenue et un comportement décent, correct et respectueux, notamment envers les autres visiteurs, spectateurs et le personnel du site.

En cas de perte ou de vol de la carte, veuillez informer la Cinémathèque française dans les meilleurs délais. Un duplicata sera édité, ses conditions d'utilisation sont identiques à celle de la carte d'origine.

Conditions relatives aux droits à l'image:

Par la présente, le représentant légal autorise la Cinémathèque française à fixer, reproduire et représenter les photographies de son enfant mineur prises ce jour pour une durée de 8 ans à compter de la date de signature, sur les supports de communication institutionnelle réalisés par l'association pour promouvoir ses activités et notamment sur les plaquettes-programme, brochures, dépliants, dossier de presse, site internet, newsletter... Ces supports seront distribués gracieusement au public et aux partenaires. Les photographies ne pourront être exploitées que dans un but non commercial. Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom (article 9 du Code Civil), la Cinémathèque française s'interdit expressément de procéder à toute exploitation de photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou pouvant être jugé comme préjudiciable. Cette autorisation est consentie à titre gracieux et ne pourra faire l'objet d'aucune demande de rémunération ultérieure. Cette autorisation n'entraîne aucune obligation de publication de la part de la Cinémathèque française. Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent accord sera portée devant les tribunaux compétents de Paris.